

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Vote par correspondance

Personnes physiques et personnes morales

Municipalité
NOMININGUE

Scrutin du
2022 | 05 | 15
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par FRANÇOIS ST-AMOUR, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2022 | 02 | 14 *
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2022 | 04 | 15 **
année mois jour

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2022 | 02 | 14 *
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2022 | 02 | 14 *
année mois jour

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2022 | 04 | 15 **
année mois jour

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

** Au plus tard le 30^e jour précédant le scrutin.

ET

⇒ aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le

2022	02	14
année	mois	jour

*

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2022	02	14
année	mois	jour

*

2022	04	15
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2022	04	15
année	mois	jour

**

, mais au plus tard le

2022	04	29
année	mois	jour

(dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision)

sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire;

- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le

2022	05	04
année	mois	jour

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

FRANÇOIS ST-AMOUR	819	278	3384
Prénom et nom	Ind. rég.	Numéro de téléphone	
2110, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC, NOMININGUE	J0W 1R0		
Adresse	Code postal		

Signature

Donné à

NOMININGUE

Municipalité

2022	04	02
année	mois	jour

Greffier ou secrétaire-trésorier